



COMMUNE DE MEX

PREAVIS no 2/2012 de la Municipalité à son Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 140'000.- pour la réfection extérieure de l'ancienne maison de commune

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

HISTORIQUE

En 2004 déjà une demande de crédit avait été demandée au Conseil pour réaliser un appartement, ainsi que la réfection des façades pour l'ancienne Maison de commune. (cf préavis 4/2004).

La Municipalité est revenue devant le Conseil en 2009 avec un projet plus élaboré : création de deux appartements, rénovation des façades et construction d'un parking de 5 places. (cf préavis 4/2009).

Tant en 2004 qu'en 2009 le Conseil n'avait pas accordé les crédits demandés.

Depuis que l'administration s'est installé dans ses nouveaux locaux en 2007, l'ancienne maison de commune est restée vide jusqu'au printemps 2011. Nous avons pu louer l'ensemble du bâtiment, à l'exception du local de la bibliothèque, à un bureau de Conseils en entreprises. Ce dernier a effectué à ses frais la rénovation intérieure des bureaux.

Ce bâtiment date du début des années 1800. A l'époque, il accueillait au rez-de-chaussée la laiterie/fromagerie, et à l'étage l'appartement du régent et la classe de l'école. Au recensement architectural du canton, cette bâtisse est colloquée en classe 3, ce qui signifie que le bâtiment est intéressant au niveau de la localité. Il peut parfaitement s'adapter aux exigences actuelles de confort et d'utilisation, mais il est important que ces modifications ne se fassent pas au détriment des qualités de l'objet.

TRAVAUX ENVISAGES

Comme chacun peut le constater, les façades de cette maison présentent des signes évidents de vieillesse. En effet, la dernière réfection date des années 1980 lors de sa transformation en administration communale, soit depuis plus de 30 ans. Les fenêtres présentent également des signes de vétusté. Dans le cadre du bilan énergétique effectué sur les bâtiments communaux notamment, nous préconisons des mesures d'économie d'énergie ; c'est pourquoi nous proposons également de les remplacer par des fenêtres en PVC avec un vitrage plus isolant.

Le projet comprend les travaux suivants :

• Rénovation façades, pierres de taille (y compris installation de chantier et échafaudage)	CHF 83'000.-
• Peinture extérieure du couvert, façades, avant-toits, porte bibliothèque, piliers couverts	CHF 14'000.-
• Volets alu	CHF 9'000.-
• Avant toit fourniture	CHF 6'500.-
• Fenêtres PVC	CHF 14'500.-
• Divers et imprévus	<u>CHF 13'000.-</u>
Total, TTC	CHF 140'000.-

Ces travaux font partie des investissements prévus dans le plan quinquennal (CHF 105'000.- réfection des façades) que le Conseil a accepté le 26 octobre 2011.

FINANCEMENT

Ces travaux seront financés par les liquidités de la commune.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Mex vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis N° 2/2012,
- Entendu la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Entendu la commission des finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour du Conseil général,
- Que cet objet fait partie du plan quinquennal d'investissement.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- De lui octroyer le crédit nécessaire à la réalisation, soit CHF 140'000.-,
- D'accepter le financement proposé.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 mai 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



M. Buttin



La Secrétaire



R. Marendaz

Mex, le 7 mai 2012